

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **23**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
Admission en créances
éteintes – Budget
PRINCIPAL

SEANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mardi 9
avril 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de
Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE,
Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann
BENTEJAC, Farida LAID, Bernard DUNIAT, Annie CHEVALDONNE Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER ;
Didier STURMA à Isabelle FUREGON ;
Patricia BOSTMAMBRUN à David DEROSSIS ;
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON ;
Michelle MAGNOL à Thierry BARTHELEMY ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Claire JOYEUX ;

Secrétaire de séance :

Pierre SUREDA ;

ADMISSION DE CREANCES ETEINTES - BUDGET PRINCIPAL

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M57 ;
- **Vu** l'état des produits irrécouvrables dressé par le Service de Gestion Comptable de Thiers.
- **Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Directeur du SGC de Thiers dans les délais légaux ;
- **Considérant** qu'il est désormais certain que ces créances (dettes droits de voirie, cantines et location de salle) ne peuvent faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par le comptable (décisions de la commission de surendettement et jugement de clôture pour insuffisance d'actif (BODACC)).
- **Considérant** l'annexe ci-jointe détaillant les créances en cause.

**CREANCES ETEINTES budget 01400
 compte 6542**

NOM	MONTANT TTC
	298,25 €
	20,20 €
	48,00 €
	42,00 €
	39,00 €
	27,00 €
	36,00 €
	15,00 €
	21,00 €
	33,00 €
	42,00 €
	37,60 €
	27,00 €
	21,00 €
	21,00 €
	21,00 €
	42,00 €
	18,00 €
	24,00 €
	27,00 €
	53,20 €
	79,80 €
	79,80 €
	95,00 €
	53,20 €
	34,20 €
	16,20 €
	288,00 €
TOTAL GENERAL	1 559,45 €

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Admet** en créances éteintes les créances mentionnées dans l'annexe ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6542 prévu à cet effet ;
- **Autorise** le Maire de signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Pierre SUREDA

Le Maire,



Stéphane RODIER